



STRATEGIE 2035

Période 2014-2020

Plan Loire IV

Introduction

Les plans Loire I à III auront permis de conduire dans le bassin de la Loire une politique cohérente en matière de prévention du risque d'inondation, de préservation des milieux aquatiques, de mise en valeur du patrimoine. Des connaissances nouvelles ont été acquises, la conscience collective du risque d'inondation s'est améliorée, d'importants travaux de renforcement des digues ont été conduits, les actions de restauration des milieux humides et des poissons migrateurs se sont poursuivies, la Loire à vélo a permis une nouvelle forme de mise en valeur des régions traversées.

Le plan Loire IV s'inscrit dans une nouvelle ambition qui correspond à une stratégie à horizon de vingt ans, soit 2035, c'est-à-dire trois plans sur sept ans.

C'est pourquoi ce document commence, après avoir précisé les éléments qui ont fait évoluer le contexte, par présenter la stratégie 2035 puis détaille le plan Loire IV, premier des trois plans de la nouvelle génération.

Le contexte climatique, économique et politique

Par rapport aux plans précédents, plusieurs éléments de contexte prennent une importance croissante.

L'évolution du climat

Les conséquences d'un changement climatique sur le bassin de la Loire restent encore imprécises. Les tendances sur l'évolution des températures et des précipitations à l'échelle du bassin de la Loire sont aujourd'hui établies, sur la base de scénarios du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). L'hydrologie du bassin serait marquée par des étiages statistiquement plus longs et plus sévères. L'aggravation des sécheresses, couplée à une augmentation différenciée des températures à l'échelle du bassin versant, impacterait fortement les écosystèmes. En revanche, pour le moment, aucune tendance ne se dégage en ce qui concerne les crues. Certains indices laissent toutefois penser que les événements cévenols pourraient remonter plus fréquemment vers le nord, sur les hauts bassins de la Loire et de l'Allier.

Les prochains plans contribueront à la connaissance du changement climatique et de ses impacts à l'échelle du bassin de la Loire, à la recherche et à la mise en œuvre de mesures d'adaptation appropriées. La réduction du risque d'inondation et le retour à une plus grande naturalité des écosystèmes ligériens contribueront à l'adaptation du bassin au changement climatique.

La situation économique

L'Europe connaît depuis plusieurs années une situation difficile. Des périodes de faible croissance alternent avec des périodes de récession. Les politiques européennes sont concentrées sur un objectif : renforcer la compétitivité, retrouver le chemin de la croissance. Dans les années à venir, les fonds publics seront investis prioritairement en faveur d'actions créatrices de richesse, notamment via l'innovation.

Le coût économique et social des dommages infligés par une catastrophe naturelle majeure peut être largement supérieur à celui de mesures pertinentes de prévention des risques. Les politiques de gestion des risques, dont les inondations font partie, doivent avoir pour objectif de réduire le coût des catastrophes pour la société.

Le contexte économique appelle par ailleurs une exigence accrue en matière d'efficacité des mesures mises en œuvre.

A l'inverse, le patrimoine, qu'il soit naturel ou culturel, est une richesse pour les territoires, il génère une activité économique sans cesse croissante.

Les directives européennes

Les domaines d'intervention du plan Loire s'inscrivent largement dans des politiques européennes : conservation des habitats et des espèces (Natura 2000 : directives « oiseaux » et « habitats »), bon état écologique des eaux (directive cadre sur l'eau), gestion du risque d'inondation (directive inondations) et, dans une moindre mesure, bon état du milieu marin (directive cadre stratégie pour le milieu marin).

Ces trois dernières reposent sur un principe de planification revue tous les six ans, un rythme proche de celui des fonds européens et des outils nationaux de contractualisation entre l'État et les collectivités.

La stratégie 2035 pour le bassin de la Loire s'inscrit dans les objectifs de ces directives. Les plans Loire à venir constitueront un levier pour leur mise en œuvre. Ils s'attacheront spécialement aux sujets de continuité, aux interactions amont / aval, et à renforcer la pluridisciplinarité des approches territoriales.

La décentralisation

La décentralisation donne davantage de pouvoirs aux collectivités territoriales, en particulier aux Régions. A partir de 2014, celles-ci auront en charge la gestion d'une partie des fonds européens, notamment le FEDER. Les prochains plans Loire s'inscriront dans un nouvel équilibre des pouvoirs entre l'État et les collectivités.

Une stratégie 2035 pour le bassin de la Loire

La stratégie 2035 pour le bassin de la Loire vise à répondre à certains grands enjeux des vingt prochaines années pour les habitants et les milieux naturels du bassin :

- Un risque d'inondation toujours présent sur les territoires
- Un fonctionnement dégradé des milieux aquatiques
- Une connaissance incomplète sur le bassin
- Un patrimoine naturel et culturel encore peu valorisé

Les enjeux pour les habitants et les milieux naturels du bassin

[Un risque d'inondation toujours présent sur les territoires](#)

Les inondations font partie de l'histoire du bassin Loire-Bretagne. Elles ont souvent causé des dommages importants. L'évaluation préliminaire du risque d'inondation, conduite dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne relative à l'évaluation et la gestion du risque d'inondation, a mis en évidence l'importance des enjeux potentiellement exposés et les conséquences potentielles des inondations sur le bassin.

La Loire constitue l'épine dorsale du bassin. Une part importante des enjeux humains et économiques est concentrée le long de son cours. La vallée de la Loire se caractérise par un endiguement ancien, pratiquement continu entre le Bec d'Allier et le Bec de Maine, où le lit majeur du fleuve est segmenté en une succession de vals. Des digues assurent également des protections localisées à l'amont du Bec d'Allier, tant sur la Loire que sur l'Allier, et à l'aval du Bec de Maine.

L'existence des digues, la gestion du barrage de Villerest, ne constituent toutefois pas une protection absolue des vals, qui restent inondables. Les dernières crues ayant provoqué leur inondation massive remontent au 19^e siècle (1846, 1856, 1866). Depuis cette époque, l'urbanisation s'y est considérablement développée : aujourd'hui, pour la Loire moyenne, plus de 300 000 personnes résident en zone inondable.

Le système d'endiguement de la Loire comprend environ 530 km de digues domaniales et 200 km de digues appartenant à des propriétaires autres que l'État. Ces digues, anciennes, ont été remaniées au fil du temps, partiellement détruites lors des grandes crues, puis reconstruites. Bien qu'elles aient fait l'objet d'importants travaux de renforcement, elles demeurent très hétérogènes et présentent de nombreuses faiblesses.

En 1999, à l'issue d'intenses études et réflexions sur les parts respectives de la prévision, de la prévention et de la protection, et sur les effets de la construction d'un nouvel ouvrage de régulation des crues au Veudre, une stratégie globale de réduction des risques d'inondation par les crues fortes en Loire moyenne, prenant en compte la richesse biologique et paysagère de la Loire, a été élaborée.

Mettant en avant la nécessité de conduire en priorité des travaux d'entretien et de restauration des levées, elle a sous-tendu le volet des Plans Loire II (2000-2006) et III (2007-2013) relatif à la gestion du risque d'inondation.

Les digues sont susceptibles de présenter un danger en cas de rupture. C'est pourquoi, depuis 2007, la réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques s'est renforcée : les gestionnaires doivent évaluer leur fiabilité et leur risque de défaillance. Les premières études de dangers sur les digues de Loire ont été réalisées au cours du plan Loire III. Elles confirment un risque majeur de rupture avant surverse, notamment du fait de la présence dans le corps de digue de canalisations traversantes et de maisons encastées. L'importance des enjeux humains et économiques protégés par les grands systèmes d'endiguement impose de réaliser des travaux de fiabilisation.

En-dehors de l'axe Loire, d'autres secteurs du bassin sont fortement concernés par les inondations, notamment sur les grands affluents (bassins de l'Allier, de la Vienne et de la Maine) et l'amont du bassin, touché par des crues rapides d'origine cévenole.

[Un fonctionnement dégradé des milieux aquatiques](#)

L'artificialisation des milieux perturbe les habitats et les espèces qui y sont inféodées. La fragmentation des milieux aquatiques, notamment, a un impact sur la faune piscicole, sur la dynamique sédimentaire, sur la qualité des eaux. Elle compromet l'atteinte du bon état écologique, au sens de la directive cadre sur l'eau.

Par ailleurs, les milieux naturels rendent, par leurs fonctionnalités, de nombreux services aux sociétés humaines, en contribuant à leur bien-être et à leur développement. Ces services rendus, notamment par les milieux aquatiques du bassin de la Loire, ont aussi une valeur économique et une capacité de résilience face au changement climatique, qu'il convient de préserver.

Trois échelles peuvent être distinguées, qui induisent ensuite des démarches cohérentes mais différenciées :

- le bassin dans son ensemble

Le réseau hydrographique constitue un des composants de la trame verte et bleue. Il assure aux populations d'espèces autochtones une continuité de milieux nécessaire au bon déroulement des cycles de vie, au brassage génétique des populations, et à la résilience face aux agressions extérieures (sécheresses, pollutions, obstacles...). Il favorise également la dissémination d'espèces exotiques envahissantes, qui profitent des cours d'eau pour conquérir de nouveaux territoires. Le bassin de la Loire présente des pollutions historiques, notamment par les métaux lourds et les PCB, dont la prise en charge appelle la recherche de solutions originales à solliciter auprès des scientifiques.

- les grands axes fluviaux

Sur les grands axes fluviaux, les déséquilibres hydro-sédimentaires perdurent. Les extractions massives de granulats de la seconde moitié du 20^e siècle ont fortement perturbé le fonctionnement hydrodynamique et le transport sédimentaire des cours d'eau, tout particulièrement la Loire et ses principaux affluents. L'approfondissement du lit qui en a résulté a favorisé le développement rapide de la végétation ligneuse

dans le lit mineur, entraînant de fortes modifications des conditions d'écoulement des eaux et des sédiments, un appauvrissement de la diversité des milieux (disparition des grèves au profit de la végétation pionnière et des forêts alluviales), une fermeture des paysages. La recharge latérale, espérée dans la stratégie de 1999, ne s'est pas produite, mais l'atteinte du substratum sur certains secteurs a stoppé l'enfoncement du lit.

Les populations de poissons migrateurs, dont la présence témoigne d'un milieu de qualité, restent menacées. La continuité longitudinale, nécessaire aux migrations, est loin d'être assurée sur tous les axes à migrateurs. Les continuités latérales, nécessaires à la reproduction, sont insuffisantes.

Les lits des cours d'eau sont des systèmes complexes et dynamiques, dont la gestion doit intégrer les multiples fonctionnalités : contribution aux écoulements en étiage et en crue, habitat d'espèces, débit solide, éléments du paysage.

Le maintien des capacités d'écoulement de la Loire et ses affluents, notamment en crue, nécessite un entretien soutenu de la végétation dans le lit mineur et un ciblage des opérations de restauration pour éviter d'aggraver les crues et de voir disparaître les écosystèmes les plus originaux des axes fluviaux.

- l'échelle locale

A une échelle plus locale, les zones humides jouent des rôles multiples : réservoirs de biodiversité, elles contribuent également à l'épuration des eaux vis-à-vis de certaines pollutions et à la régulation des écoulements en étiage et en crue ; leur préservation est d'intérêt général, qu'il s'agisse des têtes de bassin, des milieux saumâtres estuariens, ou des annexes hydrauliques des cours d'eau. Les principales menaces qui pèsent sur ces milieux sont leur dégradation par les pollutions, leur artificialisation voire leur destruction, mais aussi leur appauvrissement par le développement d'espèces invasives.

[Une connaissance incomplète sur le bassin](#)

De nombreux projets ont émergé lors du plan Loire III, en matière de recherche, d'acquisition de données, de mise en place de réseaux d'observation et de suivi.

Mais les besoins de connaissances doivent être précisés par les gestionnaires, et les connaissances acquises mieux valorisées. De même, les passerelles entre les disciplines scientifiques et entre les différents champs de la connaissance doivent être renforcées.

La valorisation et la communication des résultats doivent également être améliorées, par la mutualisation des connaissances entre différents secteurs géographiques, les retours d'expériences, un accès facilité aux données et aux résultats pour les experts, les gestionnaires et le public, dans le but d'éclairer les décisions.

[Un patrimoine naturel et culturel encore peu valorisé](#)

Les rapports de l'homme au fleuve ou à la rivière sont riches d'une histoire et d'une culture très anciennes, quand le premier utilise les eaux lorsqu'elles sont calmes et apprend à vivre avec dans leurs variations extrêmes. Il en est né des paysages

façonnés, des ports, des levées, des bateaux, des outils de pêche, des chants et des légendes... S'agissant de la Loire, l'alliance des œuvres de la nature et de la culture, en particulier à la Renaissance, a suscité l'inscription d'une grande partie de son cours au patrimoine de l'humanité. Cette distinction oblige les ligériens à respecter et à protéger les atouts distinctifs de cette particulière harmonie à travers un « Plan de gestion », qui doit faire école pour l'ensemble du bassin de la Loire.

L'enjeu pour le bassin consiste à mieux connaître les éléments et les ingrédients naturels et culturels qui distinguent leur environnement et leur cadre de vie, en rapport direct avec la Loire et ses affluents.

Les réponses de la stratégie 2035

La stratégie 2035 pour le bassin de la Loire se décline en quatre orientations stratégiques :

- Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires
- Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques
- Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin
- Intégrer le patrimoine naturel et culturel dans le développement durable des vallées

[Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires](#)

En cohérence avec la stratégie nationale de gestion du risque d'inondation, l'objectif à horizon 2035 est de **réduire les conséquences négatives des inondations, en particulier concernant les vies humaines et l'économie des territoires concernés**, pendant et après la catastrophe.

La directive européenne de 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation établit un cadre pour réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

Quatorze territoires à risque important d'inondation ont été identifiés, ils disposeront d'ici 2014 d'une cartographie du risque pour des événements de probabilité forte, moyenne et faible.

Un plan de gestion du risque d'inondation (PGRI) fixera en 2015 les grandes orientations de la politique de gestion du risque d'inondation sur le bassin Loire-Bretagne pour le premier cycle de la directive (2016-2021).

La stratégie 2035 pour le bassin de la Loire, en ce qui concerne le risque d'inondation, est cohérente avec le PGRI. Par rapport à ce dernier :

- elle ne concerne que le bassin de la Loire (le PGRI porte sur le bassin Loire-Bretagne) ;
- elle concerne majoritairement les inondations résultant de la crue de la Loire et de ses principaux affluents ;

- elle offre une vision à plus long terme ;
- elle promeut l'articulation entre territoires et la cohérence globale des interventions locales.

Les plans Loire seront ainsi les outils politiques et financiers permettant la mise en œuvre opérationnelle, à l'échelle du bassin de la Loire, de mesures du PGRI.

La stratégie 2035 repose sur les principes suivants :

1. aborder la question de la vulnérabilité aux inondations à l'échelle de territoires à enjeux

Les démarches globales engagées dans plusieurs territoires (études de vals, PAPI...) montrent la pertinence des plans d'actions territorialisés associant les différents leviers de la politique de gestion du risque d'inondation, y compris réglementaires.

Elles permettent une synergie des actions, avec des résultats visibles, et ont l'avantage, par une gouvernance locale, de faire adhérer plus facilement les élus et les acteurs locaux à une stratégie partagée de gestion du risque.

Parmi les territoires à enjeux figurent les TRI (territoires à risque important) identifiés au titre de la Directive inondation, sur lesquels doivent être élaborées des stratégies locales de gestion du risque d'inondation. Des démarches comparables pourront également émerger hors TRI, à l'initiative des collectivités territoriales, afin de mettre en place une dynamique de gestion des inondations à une échelle pertinente.

Dans tous les cas, ces démarches viseront l'amélioration de la culture du risque et de la résilience du territoire face au risque d'inondation, notamment par la prise en compte du risque dans l'aménagement de l'espace et la réduction de la vulnérabilité des activités et réseaux essentiels à la gestion de la crise et au retour à la normale. Elles comprendront des actions de sensibilisation, de prévention, un diagnostic de la vulnérabilité du territoire, l'élaboration de plusieurs scénarios stratégiques, accompagnés d'une analyse comparée de leurs inconvénients (dont les coûts) et avantages.

L'anticipation de l'alerte et une stratégie de gestion de crise seront renforcées.

Une mise en perspective des plans d'actions territoriaux de réduction du risque est nécessaire, pour une mise en cohérence à l'échelle de l'axe ligérien. Ces démarches exigent en effet une vision dépassant le territoire où se concentrent les enjeux, pour raisonner en termes de solidarité entre territoires dans le bassin (amont – aval, rive droite – rive gauche, territoire inondé – hors d'eau mais impacté par l'inondation – non impacté).

2. fiabiliser le système d'endiguement

La protection assurée par les digues est déterminée par deux notions : le niveau de sûreté¹ et le niveau de protection².

La notion de sûreté renvoie au risque de rupture, la notion de protection à la surverse. Partout où le niveau de sûreté est inférieur au niveau de protection, la digue ne remplit pas correctement son rôle. Les niveaux de sûreté et de protection doivent converger afin de réduire la plage de débit pour laquelle la tenue des digues est incertaine.

La stratégie globale d'amélioration de la sécurité apportée par les digues consiste à assurer l'entretien courant des ouvrages, à prévenir toute nouvelle dégradation grâce à une surveillance continue, à moderniser l'infrastructure en facilitant les conditions d'exploitation et de surveillance, et à effectuer les travaux de relèvement du niveau de sûreté.

Ces travaux seront programmés sur le long terme, en les échelonnant en fonction de différents critères (enjeux exposés, ratio coût / bénéfices, écart entre niveau de sûreté des ouvrages et objectif de protection). En cas d'analyse coût / bénéfices défavorable, des solutions alternatives seront recherchées, pouvant aller jusqu'à l'effacement.

Sur certains vals à enjeux, la question de l'objectif de protection et de l'optimisation du système d'endiguement dans son ensemble est posée. Elle relève d'un choix politique, dans le cadre d'un plan d'actions territorialisé, élaboré à l'issue d'une démarche globale et concertée prenant en considération l'aménagement des vals inondables.

3. utiliser les infrastructures naturelles dans la gestion du risque d'inondation

On entend par infrastructures naturelles le lit des cours d'eau, siège des écoulements, et les espaces inondables, ou champs d'expansion des crues, qui jouent un rôle dans l'écrêtement de ces dernières.

Une gestion multi-fonctionnelle de ces espaces, conciliant des objectifs de réduction des risques d'inondation, mais aussi de préservation de la ressource en eau, des écosystèmes naturels et des paysages, sera poursuivie.

Dans les vals endigués, la maîtrise des surverses au-dessus des levées permet de « faire la part de l'eau » et de réduire fortement les dommages par rapport à ceux occasionnés par la rupture brutale de l'endiguement.

¹ niveau de sûreté : niveau d'eau dans le fleuve au-dessus duquel la probabilité de rupture de la digue ne peut être tenue pour négligeable

² niveau de protection : niveau d'eau dans le fleuve pour lequel la zone protégée commence à être inondée en l'absence de rupture de la digue, par débordement au-dessus du sommet de la digue ou par un déversoir

[Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques](#)

Le bassin de la Loire est riche d'une extraordinaire biodiversité. Les équilibres écologiques doivent être à la fois connus, protégés et valorisés. La nature fournit un ensemble de « services » à la société, dont la valeur est primordiale. Il s'agit donc de concilier le fonctionnement pérenne de ces écosystèmes et les activités humaines, qui seront en retour bénéficiaires de cet environnement préservé.

La stratégie 2035 est centrée sur trois grandes orientations :

1. restaurer les populations de poissons grands migrateurs amphihalins, leurs habitats et leurs migrations

Les poissons migrateurs amphihalins (saumon, aloses, lamproies, anguille) sont un symbole pour le bassin de la Loire. Leurs exigences en termes de qualité de l'eau, d'habitats et de continuité migratoire sont telles que la restauration de leurs populations est un puissant intégrateur des politiques conduites en faveur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin. Ainsi, la restauration des populations de poissons grands migrateurs, de leurs habitats, et de leurs migrations contribue à l'atteinte des objectifs des directives sur l'eau, les habitats et les espèces.

Le plan de gestion des poissons migrateurs « Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise », dans le prolongement de la stratégie nationale pour les poissons migrateurs, fixe les orientations de la politique de gestion des poissons migrateurs sur le bassin. Il est révisé tous les six ans.

En ce qui concerne le saumon de Loire – Allier, l'objectif à long terme est de restaurer une population viable, ne nécessitant plus de soutien d'effectif pour assurer sa survie.

2. rétablir une dynamique fluviale active et équilibrée

L'entretien et la restauration du lit visent à concilier le bon écoulement des eaux et les objectifs de bon état des eaux, de préservation de la biodiversité, tout en prenant en compte la qualité paysagère, notamment dans le périmètre du site du Val de Loire classé par l'UNESCO au patrimoine mondial. Il s'agit d'une véritable gestion multifonctionnelle du lit.

L'objectif est de maintenir une bande active d'une largeur suffisante, y compris dans les bras secondaires, qui contribuent aux écoulements en crue et présentent par ailleurs une grande valeur en termes de biodiversité. Pour y parvenir, deux types d'opération y contribuent :

- l'entretien du lit consiste à assurer de bonnes conditions d'écoulement, en contrôlant le développement de la végétation et en éliminant les encombres pouvant constituer un danger en cas de crue ;
- la restauration vise à rééquilibrer l'hydrosystème, par des actions sur la végétation (travaux de déboisement) et sur les sédiments, en favorisant leur reprise naturelle par le fleuve.

Les champs d'expansion des crues et l'espace de mobilité des cours d'eau sont des espaces stratégiques pour la restauration de la dynamique fluviale. Très présents dans la partie non endiguée de la Loire et de l'Allier (en amont du Bec d'Allier), ces secteurs où la dynamique fluviale est très active conjuguent des

enjeux de gestion du risque d'inondation, de protection de la biodiversité et de maintien de l'espace de mobilité et de capacité de reprise des sédiments par le cours d'eau. La préservation de leurs multiples fonctionnalités est donc essentielle.

Les objectifs à long terme sont :

- l'évolution du profil sédimentaire vers une situation plus équilibrée ;
- le relèvement de la ligne d'eau en étiage là où le lit s'est le plus incisé ;
- le maintien d'une mosaïque de milieux par un entretien régulier, ne nécessitant des opérations de restauration que de façon très ponctuelle.

Compte tenu des fortes atteintes à l'équilibre hydro-sédimentaire et de la probable irréversibilité de certaines dégradations, il est vraisemblable que ces objectifs ne soient pas accessibles à horizon 2035 sur tout le cours du fleuve. Des travaux scientifiques devront préciser quels objectifs pourront raisonnablement être atteints, à quelle échéance et sur quels secteurs.

3. assurer le bon état écologique des eaux et, pour les milieux aquatiques, le bon état de conservation des habitats et de leurs espèces

En application de la directive cadre sur l'eau, la France s'est donné pour objectif d'atteindre 2/3 des masses d'eau en bon état en 2015. Cet objectif sera révisé tous les six ans, rythme de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, l'objectif à long terme étant d'atteindre le bon état écologique sur la totalité des masses d'eau.

La France s'est par ailleurs engagée à maintenir dans un bon état de conservation les espèces animales et leurs habitats identifiés au titre des directives « habitats » et « oiseaux ».

Les milieux aquatiques, éléments structurants de la trame verte et bleue, se situent au carrefour de ces enjeux de préservation. Les zones humides, en particulier, jouent un rôle essentiel, par leur contribution à la régulation des cycles hydrologiques et à la qualité de l'eau, et par leur riche biodiversité.

Les objectifs à horizon 2035 du plan Loire sont la préservation des zones humides existantes, la restauration des zones humides dégradées, la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, la limitation des espèces invasives.

Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin

L'objectif est de développer la connaissance sur des thématiques nécessaires aux enjeux inondation et milieux naturels, et d'en assurer le transfert auprès des gestionnaires de ces espaces.

Il est également nécessaire de maintenir des outils d'observation, pour disposer de données sur de longues séries chronologiques et suivre l'évolution des phénomènes. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne le changement climatique et ses conséquences sur les milieux, mais aussi en matière de dynamique sédimentaire, qui reste mal connue. Le suivi doit également porter sur les effets des actions entreprises, notamment la suppression d'obstacles à la continuité, la gestion des barrages, les travaux de restauration de milieux.

Les programmes de recherche et d'acquisition de données seront définis à partir d'enjeux opérationnels.

Valoriser les atouts du patrimoine

L'objectif est de déployer et soutenir des actions fédératives permettant à tous les habitants du bassin de la Loire de mieux connaître les atouts du patrimoine naturel et culturel.

Des efforts de pédagogie, d'information et de formation seront faits pour que les élus, en charge de l'urbanisation des espaces, prennent mieux en compte les enjeux paysagers, la qualité du bâti et sa restauration. Des lieux et des événements seront suscités pour faciliter l'appropriation populaire des cultures liées au fleuve et à ses affluents, pour mieux connaître et protéger la faune et la flore du bassin, pour valoriser et prolonger la création d'œuvres contemporaines inscrites dans cette culture spécifique.

L'appropriation par les habitants est la clé de cette démarche qualitative, mais elle doit aussi permettre un accueil des touristes, en particulier dans l'alliance de propositions d'activités de loisir ayant trait simultanément à la nature et à la culture.

Pendant trop longtemps, les touristes n'ont fait que passer sur le Val de Loire, pour admirer les grands sites de la Renaissance. Il s'agit de s'appuyer sur cette attractivité liée à une histoire prestigieuse, pour inviter les touristes à prolonger leur séjour, à en étendre l'espace de pérégrination, géographiquement et thématiquement. Les itinérances douces sont particulièrement propices à une nécessaire sérénité, à la curiosité vers des offres diverses et de qualité. C'est pourquoi les itinéraires cyclables qui bordent les rivières ou les canaux seront notamment privilégiés, à l'instar de la Loire à Vélo, qui connaît un immense succès.

Dans les années à venir, la stratégie en ce domaine visera à faire du Val de Loire une destination touristique majeure à l'international. Elle consistera à déployer et soutenir les actions fédératives permettant à tous les habitants du bassin de la Loire de mieux connaître les éléments et les ingrédients naturels et culturels qui distinguent leur environnement et leur cadre de vie, en rapport direct avec la Loire et ses affluents.

Le plan Loire IV : des objectifs pour 2014-2020

Le plan Loire IV s'inscrit à la fois dans la continuité des plans précédents et dans une stratégie renouvelée à horizon 2035 : la stratégie 2035 pour le bassin de la Loire.

Il bénéficie ainsi des acquis des trois plans mis en œuvre depuis 1994, notamment en termes de connaissance.

Le qualificatif de « plan d'aménagement », utilisé pour les plans précédents, n'est plus approprié pour le plan Loire IV. D'une part, parce que si certaines opérations sont effectivement planifiées, le plan Loire fait également largement appel à l'initiative : toutes les opérations s'inscrivant dans la stratégie ne sont pas écrites à l'avance. D'autre part le terme « aménagement » est réducteur : il véhicule l'image de l'homme domestiquant les milieux naturels, alors que l'une des orientations fortes de la stratégie 2035 est de favoriser un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques.

L'expression « plan Loire » ou « plan Loire grande nature », pourrait laisser croire que seule la Loire est concernée, alors que le plan vise l'ensemble du bassin. Porteuse de sens et d'histoire pour les différents partenaires, elle est conservée, pour affirmer la filiation et l'héritage assumé des plans précédents.

Le plan Loire IV est l'instrument d'une politique partagée entre l'État, les collectivités et les acteurs institutionnels ou associatifs, portant sur le bassin de la Loire. Les orientations stratégiques à long terme (20 ans) sont fixées par la stratégie 2035 pour le bassin de la Loire. Le plan Loire IV les reprend en leur conférant un ordre de priorité et les décline en objectifs spécifiques pour la période 2014-2020.

Le plan Loire IV comprend :

- des actions dont l'impact concerne tout le bassin, l'amont comme l'aval, qui nécessitent donc une « solidarité de bassin ». Ces actions sont contractualisées par les outils de la mise en œuvre du plan Loire IV : POI, Programme Opérationnel Interrégional « Bassin de la Loire » et CPIER, Contrat de Projets Interrégional Etat Régions ;
- des actions à impact plus local, mais concourant aux objectifs stratégiques du plan Loire IV. Ces actions sont contractualisées par d'autres outils : CPER, contrats territoriaux de l'Agence de l'eau, fonds européens des PO régionaux, politiques des collectivités territoriales et des EPTB, établissements publics territoriaux de bassin ;
- des actions non contractualisées mais relevant d'obligations réglementaires (PPR, plan de prévention du risque et PCS, plan communal de sauvegarde) ou de prérogatives de l'État (sécurité publique, police de l'eau), concourant, elles aussi, à la stratégie 2035 pour le bassin de la Loire.

Pour montrer leur contribution au plan Loire, toutes ces actions seront labellisées plan Loire sous réserve du respect d'une charte.

La gouvernance de ce plan s'attache à éviter les redondances entre les outils de la mise en œuvre.

Un schéma de gouvernance pour le plan Loire IV est présenté en annexe.

Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires

Les objectifs spécifiques à la période 2014-2020 sont :

1. conduire des opérations coordonnées de réduction du risque d'inondation pour les territoires à enjeux

On entend par « territoire à enjeux » (au titre de la période 2014-2020) tous les territoires à risque important d'inondation identifiés dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation, ainsi que ceux sur lesquels existent à la fois des enjeux significatifs et une volonté politique locale forte de réduire la vulnérabilité aux inondations.

- sur les territoires à enjeux, effectuer un diagnostic de vulnérabilité du territoire aux inondations, engager l'élaboration d'une stratégie locale de gestion du risque d'inondation (pour les TRI) ou un projet de PAPI (pour les territoires non TRI), suivi d'un programme d'actions territorialisé (PAPI en l'état des dispositifs existants en 2013) ;
- engager les actions sur les territoires où une démarche globale a défini un plan d'actions, en particulier les TRI.

Les stratégies locales et les démarches hors TRI permettent, par une communication ciblée, de sensibiliser les élus et la population au risque. Elles devront avoir analysé différentes combinaisons de mesures et avoir mené une analyse comparative de leurs coûts et de leurs avantages.

Les plans d'actions devront comprendre un volet relatif aux différents axes de la politique de gestion du risque d'inondation, notamment le développement de la culture du risque et la prise en compte du risque dans l'aménagement des territoires. Les orientations d'aménagement seront traduites dans les PPRi et les documents d'urbanisme et de planification (SCOT).

Les plans d'actions comprendront également des mesures de réduction de la vulnérabilité ciblées sur les activités identifiées lors du diagnostic territorial comme étant les plus sensibles, indispensables à la gestion de la crise ou au retour à la normale.

Ces mesures pourront consister à déplacer des activités essentielles hors des zones inondables, à mettre hors d'eau des équipements collectifs, à améliorer la résilience des réseaux, à organiser la continuité de service en crise.

Les plans d'actions intégreront des mesures de préparation à la crise, notamment la réalisation de plans de mise en sécurité des populations et d'exercices de simulation de crise.

Sur les territoires endigués, ils comprendront une analyse du niveau de protection assuré par le système d'endiguement et des conditions de maîtrise des surverses.

Une coordination entre territoires à enjeux sera assurée, afin de garantir la cohérence entre les plans d'actions (y compris sur les objectifs de protection).

2. fiabiliser les systèmes de protection présentant les enjeux les plus importants

Les études de dangers des digues de classe A, les autres études disponibles (études de vals, étude de l'érosion des pieds de levées de la Loire) et les connaissances des services gestionnaires ont permis d'identifier les travaux à conduire sur chaque système d'endiguement, et de les hiérarchiser en fonction de leur niveau de sûreté actuel et des enjeux qu'ils protègent.

Un programme de travaux à long terme, articulé en trois niveaux de priorité, a ainsi été défini pour chaque système d'endiguement. Ce programme répond à une stratégie globale d'amélioration de la sécurité apportée par les digues, sans relever le niveau de protection offert par celles-ci.

Le programme de fiabilisation des digues pour le plan Loire IV comprend les travaux identifiés en priorité n°1.

En parallèle de ces actions, sont également prévues des opérations dites de modernisation de l'infrastructure, visant entre autres à permettre une exploitation mécanisée des digues.

Pour les digues de classe B et C, les études de dangers ne sont pas encore achevées, leurs résultats seront disponibles fin 2014. Ils seront pris en compte pour ajuster le programme à mi-parcours du plan Loire IV.

L'entretien régulier et la surveillance des ouvrages hydrauliques (notamment les digues) seront poursuivis. Ils constituent un préalable indispensable aux opérations de fiabilisation.

La surveillance des levées est essentielle en période de crue, afin de détecter les risques de défaillance précoce. Les moyens de surveillance seront modernisés.

3. réduire l'aléa inondation en agissant sur le lit et les zones d'expansion des crues

Les objectifs sur la période 2014-2020 sont :

- la restauration du lit de la Loire et de ses affluents, par des opérations de dévégétalisation ciblées sur les secteurs à enjeux ;
- la préservation des champs d'expansion des crues et la gestion de ces espaces.

Ces deux objectifs, rappelés ici pour mémoire, sont étroitement liés à celui de retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques (voir ci-après : rétablir une dynamique fluviale active et équilibrée »).

- la maîtrise des conditions d'inondations dans certains vals endigués, à l'issue d'opérations coordonnées de réduction du risque d'inondation pour les territoires à enjeux.

Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques

Les objectifs spécifiques à la période 2014-2020 sont :

1. restaurer les populations de poissons grands migrateurs amphihalins et leur migration

La restauration des populations de poissons grands migrateurs passe avant tout par des actions en faveur de leur milieu de vie :

- préserver et restaurer les milieux nécessaires à la reproduction et au développement des espèces ;
- restaurer la transparence migratoire (obstacles à enjeux majeurs), en montaison et dévalaison.

De plus, un soutien des effectifs de saumons de Loire – Allier continuera à être assuré temporairement, tant qu'il demeurera nécessaire.

2. rétablir une dynamique fluviale active et équilibrée

- réaliser les travaux de restauration du lit de la Loire visant à rétablir la bande active dans les secteurs à enjeux, dans un état proche de celui des années 1990 ;
- dans l'espace de mobilité du lit : assurer, par la gestion des terrains et, si nécessaire, l'acquisition foncière, la conciliation entre les usages (enjeux exposés à l'érosion par le cours d'eau) et la dynamique fluviale (exemple : déplacement de captages).

3. préserver et restaurer les milieux aquatiques

La préservation et la restauration des milieux aquatiques s'inscrivent dans le contexte de la trame verte et bleue, des SRCE (schémas régionaux de cohérence écologique) et du Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) :

- restaurer des zones humides, tant le long des cours d'eau (annexes hydrauliques, ripisylves) que sur les têtes de bassin ou au niveau de l'estuaire ;
- restaurer la continuité écologique et sédimentaire par effacement, arasement ou aménagement des obstacles à la continuité ;
- prévenir l'arrivée de nouvelles espèces invasives aquatiques et contrôler l'extension des espèces installées ;
- gérer les sites Natura 2000 sur les corridors fluviaux, en favorisant la coordination interrégionale des sites.

Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin

Les objectifs spécifiques à la période 2014-2020 sont :

1. développer la connaissance transversale

La recherche et l'acquisition de connaissances seront encouragées, notamment sur les thématiques suivantes :

- le changement climatique,
- la formation des crues cévenoles,
- la cartographie prédictive des inondations ;
- la réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation,
- l'aménagement urbain des vales inondables,
- les aspects psycho-sociaux du risque d'inondation,
- les ouvrages de protection (mécanismes de rupture, pathologie des ouvrages, méthodes de surveillance),
- le fonctionnement hydro-sédimentaire,
- le devenir des sédiments pollués des grandes retenues,
- les invasions biologiques,
- la réponse des écosystèmes au changement climatique,
- les poissons migrateurs...

2. poursuivre le suivi avec les observatoires et les tableaux de bord

Les observatoires et les tableaux de bord permettent le suivi sur le long terme des milieux et de leur réponse aux pressions qui s'exercent sur eux (dont le changement climatique), aux actions engagées pour leur restauration :

- évolution de la végétation,
- enfouissement du lit,
- transit sédimentaire,
- populations de poissons migrateurs,
- espèces invasives,
- indicateurs de biodiversité (avifaune...),
- état de conservation des sites Natura 2000.

3. valoriser la connaissance dans la gestion opérationnelle

- recenser les besoins des gestionnaires ;
- synthétiser et vulgariser les travaux de recherche existants ;
- faire émerger des projets d'études et de recherche répondant aux attentes des gestionnaires ;
- produire des connaissances opérationnelles.

Valoriser les atouts du patrimoine

Les objectifs spécifiques pour la période 2014-2020 sont :

- 1. faire connaître et valoriser les atouts paysagers, naturels et culturels du bassin**
 - mettre en œuvre le plan de gestion du site Val de Loire inscrit au Patrimoine Mondial UNESCO ;
 - créer, développer et mettre en réseau des centres d'interprétation ;
- 2. favoriser l'innovation sur les destinations touristiques existantes, concourir à l'émergence de nouvelles destinations touristiques**
 - mettre en valeur des sites emblématiques
- 3. développer des itinérances douces à l'échelle du bassin**
 - prolonger la Loire à vélo sur les vallées affluentes
 - promouvoir les itinéraires pédestres le long des corridors des vallées
- 4. développer une offre de tourisme « nature et culture »**

La gouvernance

Le plan Loire IV est une politique partenariale qui associe l'État, les neuf régions du bassin de la Loire, les établissements publics territoriaux du bassin (Loire, Vienne, Sèvre Nantaise) et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Il est piloté par le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne.

La gouvernance politique :

comité plurirégional des financeurs

Ce comité plurirégional est l'instance décisionnelle qui associe les partenaires financiers du plan Loire. Il valide les rapports annuels d'exécution, il prend les décisions relatives à l'élaboration et à la révision des maquettes financières, il décide des réorientations stratégiques suite aux propositions que lui feraient le forum des acteurs.

Il approuve la charte du Plan Loire, à laquelle se conforment les projets labellisés.

Il consulte le **comité de bassin** pour avis sur la stratégie et sur la cohérence avec les politiques de l'eau telle que le SDAGE.

forum des acteurs

Le forum des acteurs est une instance de débats. Représentative des acteurs concernés, elle est composée des partenaires financiers du plan Loire, des départements du bassin, des grandes agglomérations du bassin, des associations sur le bassin (protection de l'environnement naturel et culturel, consommateurs, usagers des cours d'eau) des membres de la commission inondations – plan Loire du comité de bassin, et du conseil scientifique.

Il est consulté chaque année pour nourrir la réflexion sur les évolutions stratégiques du plan Loire et sur sa mise en œuvre, en fonction du bilan annuel qui lui aura été présenté. Il confirme la validation du rapport annuel d'exécution pour la commission européenne.

Un travail collectif et participatif de production d'idées, sous forme de tables rondes, sera privilégié. Il donnera lieu à la production de documents de synthèse.

Gouvernance pour la programmation

le comité plurirégional de programmation

Ce comité regroupe les partenaires financiers (préfet coordonnateur de bassin, assisté de la DREAL de bassin, présidents des régions, présidents des EPTB, directeur de l'agence de l'eau).

Il examine les dossiers de demande de financement qui lui sont soumis dans le cadre du PO et du CPIER, vérifie leur conformité avec les orientations stratégiques du plan Loire, et décide d'accorder, de refuser, d'ajourner ou de modifier la subvention au porteur de projet qui la demande.

Il veille à la bonne application de la charte du Plan Loire et aux conditions de labellisation des projets.

Secrétariat technique

Le groupe est composé des services techniques des partenaires. Il prépare l'examen des dossiers de demande de subvention. Cette préparation consiste à récupérer le travail des instructeurs et à classer les dossiers en fonction de la nécessité d'un débat entre les financeurs. Il fait un travail équivalent en ce qui concerne l'attribution du label Plan Loire.

Instruction des dossiers

L'instruction des dossiers de demande de subvention est assurée par les régions pour les dossiers relevant du POI FEDER, par l'État au niveau du bassin pour les dossiers du CPIER.

Les dossiers qui répondent aux enjeux du plan Loire mais dont l'ampleur est régionale ou infra-régionale sont traités dans le cadre des dispositifs mis en place pour les politiques concernées (CPER, autres politiques des collectivités territoriales, autres fonds européens, contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau...).

L'appui scientifique et technique

Un **groupe d'experts**, tête de réseaux thématiques, est mis en place, il couvre toutes les thématiques développées par le plan Loire. Il est constitué des personnes ressources existantes au sein des partenaires.

Il apporte un appui à la demande de la cellule instruction et/ou du secrétariat technique. Il prépare, avec les services de l'Etat au niveau du bassin et de la région Centre, le forum des acteurs.

Instance consultative, **le conseil scientifique** regroupe des experts de niveau national et international dans les disciplines scientifiques intéressant les grands bassins fluviaux. Commun aux plans grands fleuves, il leur apporte un éclairage pluridisciplinaire, scientifique, juridique et technique. Il peut être saisi par le préfet coordonnateur ou le président de la région Centre, sur des sujets généraux ou en cas de difficulté à prendre une décision sur un projet de recherche.

Il contribue à la diffusion des connaissances entre les grands bassins fluviaux français et avec les bassins hors de France.

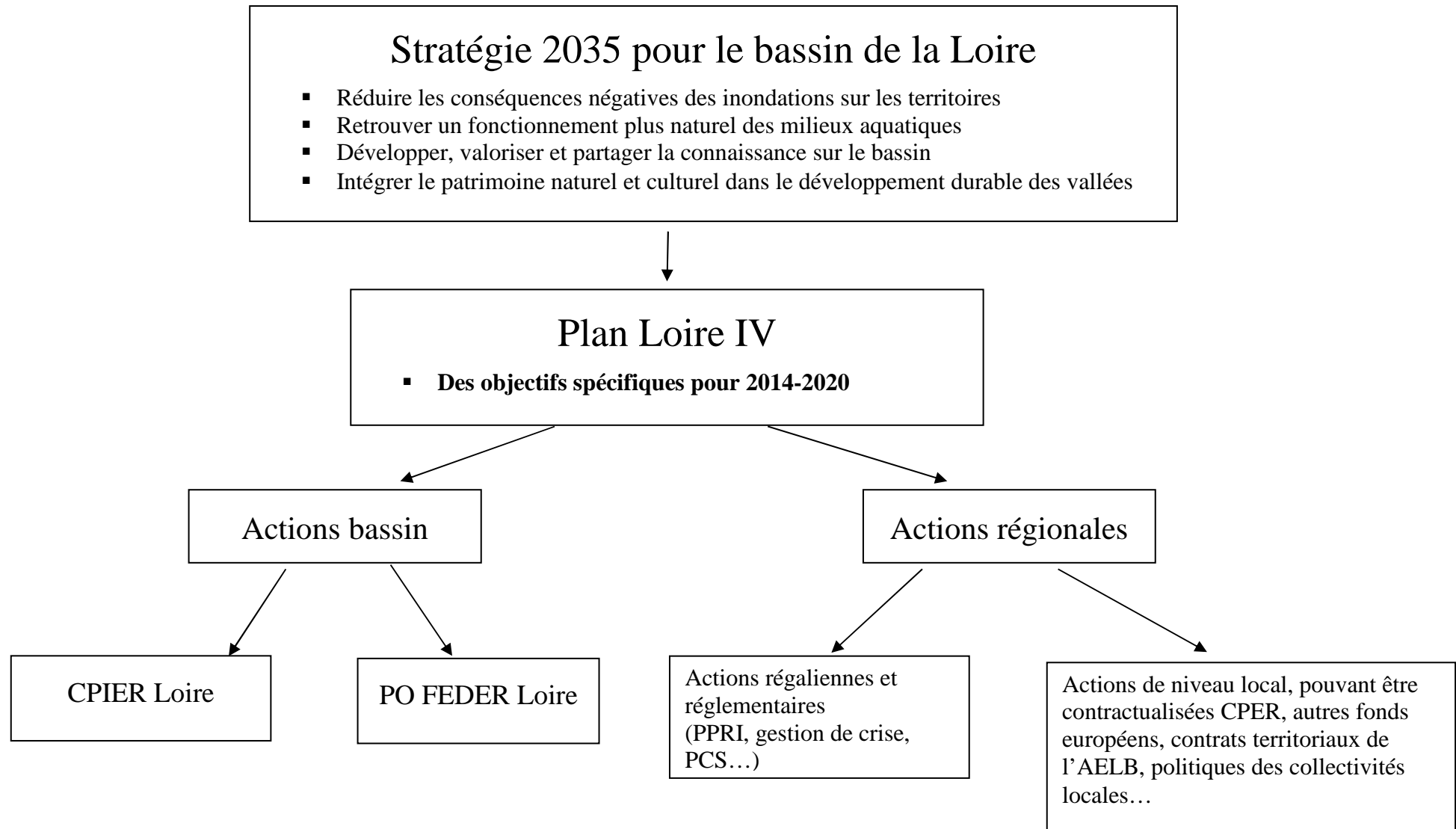
Il peut s'autosaisir d'une réflexion qui peut apporter un éclairage aux questionnements des partenaires.

L'animation thématique

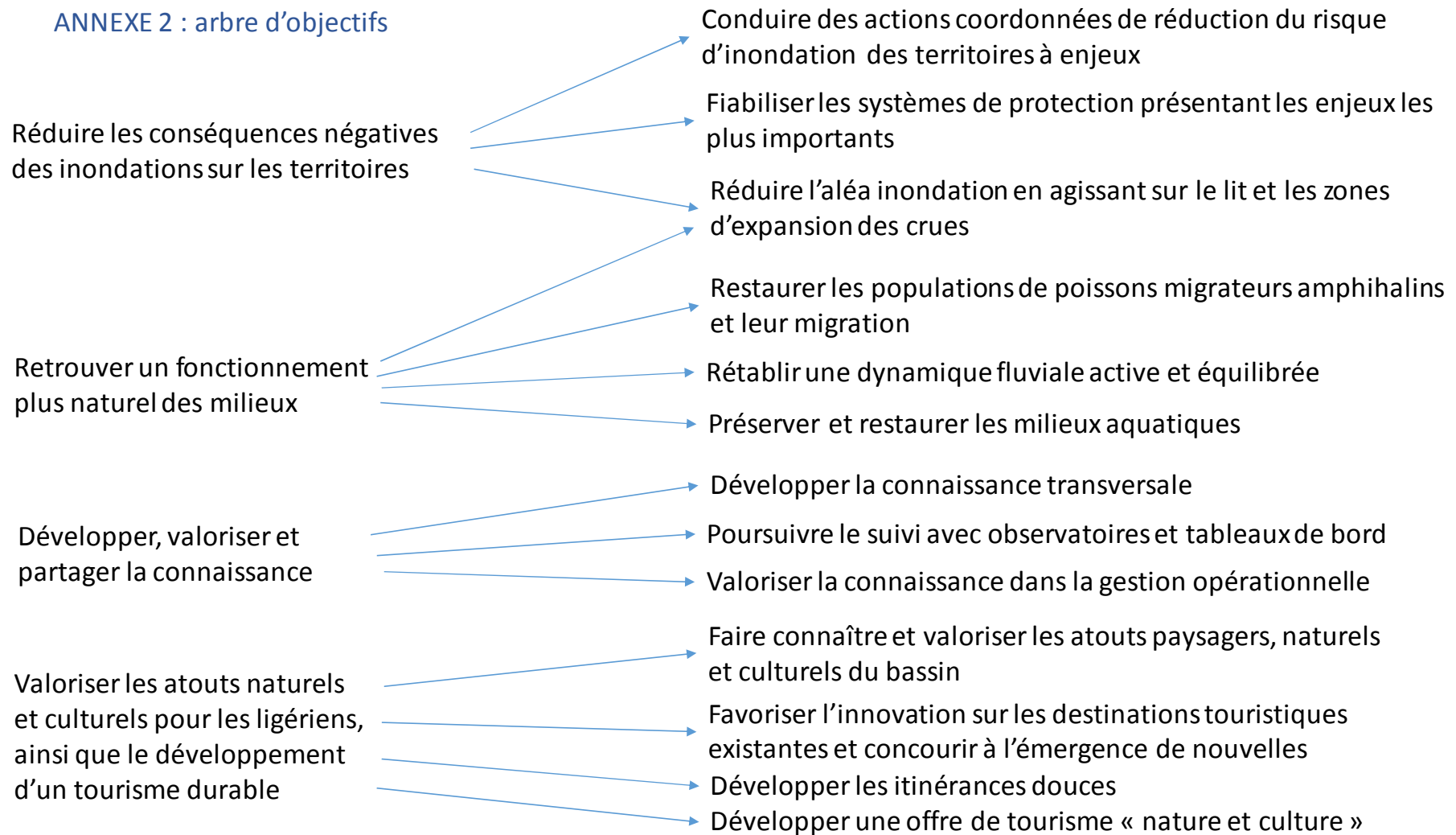
Pour chacun des thèmes du plan Loire IV, les partenaires structurent et animent un réseau d'acteurs. Il suscite l'émergence de projets et organisent des échanges d'expériences pour une mutualisation des bonnes pratiques.

L'animation fait partie intégrante des actions relevant du plan Loire. A ce titre, elle bénéficie de financements contractualisés.

ANNEXE 1



ANNEXE 2 : arbre d'objectifs



ANNEXE 3 : SCHEMA DE GOUVERNANCE du plan Loire IV

